



**DELIB 32-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 2 juillet 2025 à 20h30**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 26/06/2025

Date d'affichage : 26/06/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les deux jullets à 20h30, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Nadège BOUYSSSE, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Cédric GARCIA à Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART à Simon Saffores

Absents : Adrien STOLDICK

Secrétaire de séance : Simon SAFFORES

La séance débute à 20h40 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

**Pour : 9, Contre : 0 ; Abstention : 0**

**Objet de la délibération : TARIFICATION ABONNEMENT AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Madame le maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'assainissement sur la commune et afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau il convient de faire évoluer les tarifs afin d'arriver à 2.00€TTC minimum au m3 pour la partie traitements des eaux usées

Elle rappelle qu'actuellement l'abonnement est fixé à 50.00€HT et la redevance à 1.14€HT par m3, la redevance performance est 0.105€ HT.

Mme le Maire propose de passer l'abonnement à 70.00€HT, la redevance à 1.45€HT soit 1.55€HT avec la redevance performance pour l'année 2026, au 1<sup>er</sup> janvier.

Madame le Maire rappelle que ces tarifications ont été travaillées avec le service du SATESE qui nous accompagne sur le projet de réhabilitation, elle rappelle que cette augmentation permettra de financer le service exploitation et investissement.

**Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET

Fait en séance les jour, mois et an susdits.